



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFERENCE

Trente-neuvième session

Rome, 9-13 juin 2015

Rapport intérimaire sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement

Résumé

L'examen quadriennal complet est le principal instrument de politique dont dispose l'Assemblée générale pour définir la façon dont le système des Nations Unies pour le développement aide les pays de programme dans leurs efforts de développement. La Conférence a demandé au Directeur général de prendre des mesures pour la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant l'Examen quadriennal complet. Le présent rapport intérimaire concerne: a) le financement des activités opérationnelles en faveur du développement; b) l'efficacité, l'efficacités et la participation de la FAO aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies; et c) d'autres domaines d'intérêt de la FAO.

Durant la période allant de juin 2013 à juin 2015, la FAO a:

- ajusté l'utilisation de cadres de programmation par pays afin de mieux aligner ceux-ci sur le Cadre stratégique révisé de la FAO et les priorités des pays, et de travailler en synergie avec d'autres organismes des Nations Unies et pays partenaires;
- diversifié et amélioré sa base de donateurs, par suite d'un regain de confiance dans la capacité de mise en œuvre de la FAO, du renforcement de l'image de marque de l'Organisation grâce à une orientation stratégique des domaines d'action clairement définis, de la rationalisation des processus opérationnels et du renforcement de la capacité de gestion sur le terrain;
- poursuivi ses travaux au titre de sa Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources de l'Organisation dans le but de percevoir des contributions volontaires adéquates, plus prévisibles et plus durables, qui appuient pleinement la concrétisation des objectifs stratégiques de la FAO;
- approuvé une nouvelle stratégie de recouvrement des dépenses, plus transparente et équitable, qui traite les ressources extrabudgétaires comme un élément contribuant à l'exécution du programme de travail au sein d'un budget intégré;
- mis en œuvre l'accord relatif au partage des coûts du système des coordonnateurs résidents, comme l'avait demandé la Conférence, mais reste préoccupée par l'escalade des coûts et l'utilisation continue d'arrangements ponctuels dans certains pays;
- intégré les meilleures pratiques de l'initiative «Unis dans l'action» dans ses politiques et procédures, dans le cadre de l'examen quadriennal complet avec lequel les fonds, les programmes et les organismes du système des Nations Unies possèdent une expérience et des compétences propres, découlant de leurs mandats et plans stratégiques;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mn338

- collaboré avec d'autres organismes sur la simplification et l'harmonisation des pratiques opérationnelles;
- codirigé la préparation de la contribution du système des Nations Unies à la formulation des objectifs de développement durable 2, 14 et 15 et participe à l'élaboration d'indicateurs et au débat sur les moyens financiers et non financiers de l'exécution;
- élaboré des stratégies de l'Organisation en matière de partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile et amélioré le cadre de la collaboration avec les universités et les instituts de recherche.

Suite que la Conférence est invitée à donner à sa trente-neuvième session

La Conférence prend note des progrès réalisés par la FAO concernant la mise en œuvre de la résolution relative à l'examen quadriennal complet.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Laurent Thomas,
Sous-Directeur général,
Département de la coopération technique
+39 06570 55042

I. INTRODUCTION

1. L'examen quadriennal complet est le principal instrument de politique dont dispose l'Assemblée générale pour définir la façon dont le système des Nations Unies pour le développement aide les pays de programme dans leurs efforts de développement. Les résolutions de l'Assemblée générale relatives à «l'Examen complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement», publiées en 2004, 2007 et 2012¹, sont de nature cumulative. En décembre 2012, l'Assemblée générale a donné des orientations stratégiques pour améliorer le soutien du système des Nations Unies aux pays en développement, suite à son premier examen quadriennal des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement.

2. Les résolutions 13/2005 et 2/2007 de la Conférence de la FAO prient le Directeur général de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à «l'Examen complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement». La Conférence a examiné les rapports intérimaires à ses sessions ordinaires en 2007, 2009, 2011 et 2013². Le présent rapport couvre les principales étapes et réalisations de la FAO concernant la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet pendant la période de juin 2013 à juin 2015. Comme indiqué dans ce rapport, la structure et le choix des thèmes sont guidés par les résolutions de l'Assemblée générale et concernent: a) le financement des activités opérationnelles en faveur du développement; b) l'efficacité, l'efficacités et la participation de la FAO aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies; et c) d'autres domaines d'intérêt de la FAO.

3. L'orientation stratégique et la façon de travailler de la FAO ont été profondément modifiées pendant la période examinée par le présent rapport. Le Cadre stratégique révisé de la FAO, approuvé par la Conférence en juin 2013³, a mis en place cinq nouveaux objectifs stratégiques qui sont étroitement alignés sur les problèmes de développement les plus urgents et pertinents rencontrés par les pays membres et la communauté du développement. Ils ont pour but de guider l'action de l'Organisation en contribuant à: i) éliminer la faim, ii) rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, iii) lutter contre la pauvreté rurale, iv) mettre en place des systèmes alimentaires et agricoles inclusifs et efficaces et v) améliorer la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises.

4. Parallèlement, un ensemble de changements transformationnels profonds a été introduit pour que l'Organisation soit plus efficace et mieux adaptée aux buts qu'elle poursuit, et puisse relever les défis décrits dans l'Examen quadriennal complet. Le réseau des bureaux décentralisés de la FAO a été renforcé. La FAO applique systématiquement des principes de gestion axés sur les résultats tout au long du cycle de programme, de la planification au suivi des résultats et des ressources, en passant par l'établissement de rapports à ce sujet. L'Organisation a mis en œuvre un cadre de résultats qui intègre la planification et le suivi des résultats aux échelons mondial, régional et national, ainsi que des indicateurs mesurant les progrès accomplis dans ses travaux sur les processus d'action et de gouvernance et l'assimilation des biens publics mondiaux de façon multidisciplinaire et transversale⁴.

¹ 59/250 (Examen triennal complet 2004), 62/208 (Examen triennal complet 2007), 67/226 (Examen quadriennal complet 2012).

² C 2007/17; C 2009/14; C 2011/26; C 2013/28.

³ C 2013/7.

⁴ C 2013/3; PC 117/5 - FC 157/7.

A. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA FAO POUR LE DÉVELOPPEMENT

[paragraphe 24-56 et 74-79 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

Diversification et amélioration de la base des donateurs

[paragraphe 35 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

5. Le cadre de résultats de la FAO, présenté dans le Plan à moyen terme (PMT) quadriennal et le Programme de travail et budget (PTB) biennal, guide les travaux de la FAO, toutes sources de financement confondues. Il comprend un ensemble d'objectifs, de résultantes et de résultats ainsi que des indicateurs de performance et les ressources nécessaires provenant de contributions volontaires et des contributions mises en recouvrement. Toutes les contributions sont soumises aux mêmes procédures de planification et de contrôle, ce qui encourage les partenaires à réduire l'affectation spécifique des contributions volontaires.
6. Pour accroître le nombre de partenariats et accélérer les résultats, la FAO présente 11 domaines institutionnels de mobilisation de ressources, 15 initiatives régionales et des cadres de programmation par pays qu'elle considère comme autant de domaines d'action prioritaire. Pour l'exercice 2012-2013, la FAO a perçu 1,7 milliard d'USD et dépassé son objectif initial de mobilisation de ressources, qui était fixé à 1,4 milliard d'USD; et en 2014, 959 millions d'USD ont été mobilisés. En outre, on a relevé, parmi les donateurs, un regain de confiance dans la capacité de mise en œuvre de la FAO, et l'image de marque de l'Organisation a été renforcée par son orientation stratégique claire, la rationalisation des processus opérationnels et le renforcement de la capacité de gestion sur le terrain.
7. Bien que la base des partenariats traditionnels soit restée relativement stable, de nouveaux partenaires fournisseurs de ressources importants apparaissent, notamment l'Angola, le Brésil, la Chine, la Guinée équatoriale, le Mexique, la Libye et le Venezuela. Par ailleurs, un accent accru est mis sur le rôle des pays à revenu intermédiaire (PRI) comme partenaires actuels et futurs. Au cours de la période allant de juin 2013 à juin 2015, la FAO a continué de renforcer les partenariats avec les acteurs non étatiques et la communauté internationale du développement, notamment en stimulant la coopération Sud-Sud. À cet égard, la FAO entend mobiliser davantage de PRI en tant que partenaires fournisseurs de ressources et pour la coopération Sud-Sud, afin de répondre aux demandes croissantes.
8. Les PRI sont des partenaires clés qui font appel aux fonds fiduciaires unilatéraux pour appuyer leur propre programme de développement national. Dans le cadre de cette forme de partenariat innovante, on note que, depuis 2012, les fonds fiduciaires unilatéraux approuvés par les PRI ont représenté un montant total d'environ 100 millions d'USD, les trois principaux fournisseurs étant le Brésil, la Colombie et le Mexique. Les autres PRI qui ont approuvé des fonds fiduciaires unilatéraux avec la FAO au cours de la période sont les suivants: Angola, Argentine, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Équateur, El Salvador, Géorgie, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Libye, Maroc, Mongolie, Namibie, Nigéria, Pakistan, Tunisie et Turquie. La diversification de la base de financement de la FAO, qui est constituée de contributions volontaires, a permis à deux pays à revenu intermédiaire de figurer désormais dans la liste des dix premiers partenaires fournisseurs de ressources de l'Organisation (alors qu'il n'y en avait aucun en 2012-2013);
9. La coopération Sud-Sud facilitée par la FAO est également en hausse, et un nombre croissant de fournisseurs du Sud offrent des ressources techniques et financières pour répondre aux demandes des pays, comme on peut le voir aux paragraphes 16 à 21. Le financement de la coopération Sud-Sud provient de sources multiples, notamment les partenariats triangulaires qui incluent les partenaires fournisseurs de ressources traditionnels afin de faciliter les échanges coopératifs.

10. Conformément au principe de l'Examen quadriennal complet, qui prône le renforcement des capacités nationales pour obtenir des résultats durables, la FAO élabore également de nouveaux modèles contractuels de partenariat opérationnel afin de donner une plus grande souplesse aux programmes exécutés au niveau national, notamment lorsque les fonds fiduciaires unilatéraux servent de vecteur à une coopération trilatérale entre les institutions financières internationales, le pays bénéficiaire et la FAO.

Définition des principes de «masse critique» des contributions mises en recouvrement et amélioration de l'adéquation et de la prévisibilité des flux de ressources

[paragraphe 39 et 46 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

11. Le Programme de travail et budget de la FAO présente une vision intégrée du montant total des ressources qui sont nécessaires pour exécuter le programme de travail biennal et comprend les contributions mises en recouvrement et une estimation des contributions volontaires. En principe, les contributions mises en recouvrement sont au cœur du programme de travail et toutes les contributions volontaires devraient être alignées sur le cadre de résultats de l'Organisation et les priorités des pays. Dans ce contexte, les partenaires fournisseurs de ressources devraient soutenir la politique de recouvrement des coûts de la FAO (voir ci-dessous) et contribuer à simplifier et harmoniser les rapports à fournir pour les contributions volontaires.

12. En 2014, la FAO a lancé sa Stratégie de mobilisation et de gestion des ressources, qui a changé la façon dont l'Organisation collabore avec les partenaires qui fournissent des ressources. Le but de la stratégie est que la FAO perçoive des contributions volontaires adéquates, plus prévisibles, moins restrictives, et durables, qui contribuent pleinement à la concrétisation des objectifs de l'Organisation. En fournissant une structure plus complète et transparente pour les contributions volontaires, en particulier celles qui ne sont pas ou peu affectées, la stratégie a incité les partenaires à accroître leur coopération avec la FAO. On peut citer à cet égard le Fonds fiduciaire africain de solidarité, au moyen duquel les États africains regroupent des ressources pour financer les initiatives africaines; le fonds fiduciaire à l'appui de la Stratégie mondiale pour améliorer les statistiques rurales et agricoles et le Mécanisme de financement multipartenaires de la FAO.

Nouvelles possibilités pour le financement intégré des ressources

[paragraphe 44 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

13. Les cadres de programmation par pays, qui traitent les priorités nationales conformément au cadre de résultats de la FAO, tiennent compte des demandes des pays et contribuent à l'harmonisation des activités menées au niveau des pays telles qu'elles apparaissent dans les PNUAD et d'autres cadres conjoints du système des Nations Unies. Ces cadres jouent donc un rôle déterminant dans l'alignement des activités de la FAO sur les priorités des pays et dans l'harmonisation du travail de l'Organisation avec celui d'autres organismes du système des Nations Unies et de pays partenaires. Ainsi, les cadres de programmation par pays contribuent à garantir que les activités de mobilisation des ressources complètent les efforts du système des Nations Unies au sens large. Les PNUAD, les cadres de programmation par pays et l'initiative «Unis dans l'action» sont examinés dans les parties ci-après. En 2014, la FAO a reçu environ 119 millions d'USD dans le cadre des financements groupés interinstitutions du système des Nations Unies.

Recouvrement intégral des dépenses

[paragraphe 47-56 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

14. De 2013 à 2015, la FAO a élaboré un cadre financier détaillé relatif au recouvrement des dépenses, qui doit servir de base à une politique de recouvrement plus transparente et plus équitable dans laquelle les ressources extrabudgétaires sont considérées comme faisant partie d'un budget intégré et contribuant à l'exécution du programme de travail de la FAO. Le cadre financier détaillé

tient compte des faits récents qui ont eu lieu au sein du système des Nations Unies et adopte les pratiques en vigueur acceptées par les États Membres, les donateurs et les organes directeurs au sein du système, et qui peuvent aider la FAO à s'acquitter du mandat qui lui est propre.

15. En mars 2015, le Comité financier et le Conseil de la FAO ont approuvé une nouvelle politique de recouvrement des dépenses qui prendra effet le 1^{er} janvier 2016. Cette politique est fondée sur le recouvrement proportionnel et intégral des dépenses avec répartition des dépenses d'appui, et sur de nouvelles catégories de dépenses: dépenses opérationnelles directes (DOD), dépenses d'appui directes (DAD) et dépenses d'appui indirectes (DAI). La politique a été approuvée avec un taux à appliquer aux dépenses d'appui indirectes de 7 pour cent, qui sera revu tous les deux ans⁵.

Coopération Sud-Sud

[paragraphe 74-79 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

16. La FAO est reconnue comme un facilitateur de premier plan de la coopération Sud-Sud (SSC) pour la sécurité alimentaire et le développement agricole. Forte de plus de deux décennies d'expérience, la FAO a contribué à établir des liens entre l'offre et la demande des pays qui participent à la coopération Sud-Sud, et à garantir la qualité des échanges. Les pays, qui reconnaissent le rôle d'intermédiaire neutre de la FAO et considèrent que la coopération Sud-Sud est un moyen efficace, économique et très pertinent d'intensifier le développement agricole, fondé sur des principes d'intérêt mutuel et de solidarité, sollicitent de plus en plus un appui auprès de l'Organisation.

17. La stratégie de coopération Sud-Sud de la FAO offre une vision élargie dans laquelle l'intégration de cette coopération apparaît comme un mécanisme d'exécution de première importance qui permet d'obtenir des résultats en matière de développement national et régional et contribue ainsi à tous les objectifs stratégiques de l'Organisation.

18. Un nombre croissant de fournisseurs du Sud proposent des ressources techniques et financières pour répondre aux demandes des pays. Il est cependant crucial de mobiliser davantage de ressources financières et la participation des PRI et des partenaires triangulaires est à cet égard fondamentale. À ce jour, les principaux fournisseurs de la FAO ont été le Brésil et la Chine, qui s'intéressent principalement à l'Amérique latine, aux Caraïbes, à l'Afrique et à l'Asie.

19. Depuis 2012, la FAO a facilité plus de 55 projets de partenariat établis au titre de la coopération Sud-Sud, dont 42 ont été financés par des PRI, pour un montant total de 83 millions d'USD. En 2014, les contributeurs financiers à cette coopération étaient notamment l'Angola, le Brésil, la Chine, le Mexique, le Japon, la République de Corée, la Turquie et le Venezuela. De nouveaux engagements sont également à noter, comme en témoignent la contribution considérable de la Chine (50 millions d'USD) et celles, importantes, du Brésil, du Maroc et du Venezuela. L'Angola et le Nigeria font preuve d'innovation dans ce domaine, puisqu'ils financent sur leurs propres budgets nationaux la participation d'experts provenant du Brésil et de la Chine, respectivement. En outre, de nouvelles sources de financement, telles que Fonds fiduciaire africain de solidarité, dont les contributions sont guidées par le principe «Africains pour l'Afrique», commencent à fournir des ressources plus flexibles à l'appui de la coopération Sud-Sud intrarégionale.

20. Afin d'aller de l'avant, la FAO a l'intention de mobiliser d'autres pays en tant que fournisseurs dans le cadre de cette coopération, et d'amplifier les programmes qui sont exécutés avec des partenaires existants pour répondre aux demandes croissantes dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture. En particulier, la FAO dialogue avec des PRI pour établir des partenariats plus ambitieux afin de déterminer en commun la façon de relever les défis posés.

21. En collaboration avec l'ensemble des organismes du système des Nations Unies, la FAO est membre de la nouvelle équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Un cadre de coopération conjoint pour la coopération Sud-Sud est en cours d'examen et la FAO joue un rôle de premier plan, aux côtés d'autres

⁵ FC 157/10, CL 151/3 paragraphes 22-23, CL 151/REP paragraphe 11e.

organisations dont le siège est à Rome, dans la définition des priorités en matière de sécurité alimentaire.

B. AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATION DE LA FAO AUX MÉCANISMES DE COORDINATION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et cadres de programmation par pays de la FAO

[paragraphe 113-121 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

22. La politique de l'Organisation est d'aligner les cadres de programmation par pays sur le cycle de planification des pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)⁶. Les représentants de la FAO sont encouragés à examiner et approuver la contribution de la FAO aux PNUAD avec le Coordonnateur résident des Nations Unies et l'Équipe de pays des Nations Unies.

23. La FAO étant une institution spécialisée, il se pourrait que certains domaines techniques de travail et résultats connexes définis dans le cadre de programmation par pays n'aient pas de rapport direct avec le PNUAD. Il s'agit notamment des activités de l'Organisation liées à la mise en œuvre au niveau national des travaux normatifs à l'appui de biens publics mondiaux. La FAO se réserve la possibilité de mener ces activités en dehors du PNUAD et, conjointement avec d'autres institutions spécialisées, a veillé à ce que ce principe soit reconnu dans les procédures opérationnelles standard du GNUD (2014) pour les pays souhaitant adopter l'initiative «Unis dans l'action» (examiné dans les sections suivantes). Dans ce contexte, il est important de noter les pages 11 et 12 de ces procédures, qui mentionnent, respectivement, ce qui suit: «les organismes du système des Nations Unies sont susceptibles de mener, dans les pays, des activités qui ne sont pas couvertes par le cycle programmatique complet du PNUAD» et «il se peut que la structure de gouvernance de certains organismes spécialisés ne leur permette pas de remplacer leurs programmes de pays et leurs plans de travail dans certains secteurs et domaines thématiques».

24. Le Programme de coopération technique de la FAO (PCT) est un programme financé par des crédits nets de l'Organisation. En mars 2015, le Conseil s'est félicité de la proposition visant à mobiliser, auprès de sources extrabudgétaires, un montant supplémentaire de 6,1 millions d'USD en 2016-2017, devant servir exclusivement à renforcer le programme du PCT à l'appui des petits États insulaires en développement, en particulier dans le domaine de l'adaptation aux effets du changement climatique. Le PCT répond aux besoins d'assistance technique des Membres de la FAO dans tous les domaines d'action qui s'inscrivent dans le mandat de celle-ci. En décembre 2013, le Conseil a approuvé (à cent quarante-huitième session) les mesures d'amélioration du PCT et le plan d'exécution correspondant présentés par l'Organisation, qui visent à mieux aligner ce programme sur le Cadre stratégique, ce qui permet d'utiliser les ressources du PCT de manière plus stratégique et de veiller à ce que les interventions du programme soient en phase avec les priorités nationales, par l'intermédiaire des cadres de programmation par pays. À cette occasion, le Conseil a exprimé «son soutien à l'alignement proposé du Programme de coopération technique (PCT) amélioré sur le Cadre stratégique révisé et à l'alignement ascendant sur les priorités nationales, par l'intermédiaire des cadres de programmation par pays».

⁶PC 108/2.

Implication dans la coordination du système des Nations Unies et système des coordonnateurs résidents

[paragraphe 122-131 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

25. La FAO est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Ce groupe, qui est un des piliers du Conseil des chefs de secrétariats des organismes des Nations Unies pour la coordination, élabore de grandes orientations visant à harmoniser les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement.

26. Pour respecter son engagement à répondre à la demande de l'examen quadriennal complet de créer un système de coordonnateurs résidents «participatif, collégial et responsable» appartenant à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, la FAO a:

- participé au niveau mondial à des groupes de travail pertinents et à des équipes spéciales du GNUD liés aux activités de développement dans les pays, ainsi qu'au Comité permanent interinstitutions, qui traite du rôle de coordonnateur humanitaire que pourrait jouer le coordonnateur résident;
- participé à des équipes régionales du GNUD, ainsi qu'à d'autres mécanismes consultatifs régionaux;
- veillé à ce que les représentants et le personnel de la FAO dans les pays participent pleinement aux équipes de pays des Nations Unies, y compris en dirigeant des groupes thématiques liés aux domaines relevant du mandat de l'Organisation.

27. La FAO a pris d'autres mesures pour mettre en œuvre le «système de responsabilité et de gestion du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents» en obligeant les représentants de la FAO à rendre compte des travaux menés à bien dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies s'agissant des accords du système PEMS d'évaluation et de gestion de la performance.

Appui financier au système des coordonnateurs résidents

[paragraphe 124 et 128 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

28. Dans sa résolution 2011/7, le Conseil économique et social avait demandé au GNUD de lui présenter un examen indépendant des modalités de financement du système des coordonnateurs résidents. Le montant total des besoins de financement pour ce système au niveau national, régional et mondial avait été estimé à 132 millions d'USD en 2011. En 2012, dans sa résolution relative à l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles, l'Assemblée générale demandait au système des Nations Unies pour le développement de renforcer «l'appui fourni au système de coordonnateurs résidents sur les plans financier, technique et organisationnel». Au printemps de 2013, une petite équipe spéciale du GNUD a élaboré une formule proposant un partage des coûts de 44 millions d'USD aux entités membres du GNUD.

29. Cette formule a été ensuite présentée pour examen au Réseau finances et budget du Comité de haut niveau chargé des questions de la gestion. Sur la base des apports fournis par la FAO et d'autres organismes, le montant de la participation aux coûts des membres du GNUD a été réduit, passant de 44 millions d'USD à 33 millions d'USD.

30. Le 4 avril 2013, les dirigeants du GNUD ont approuvé les modalités finales de financement du système des coordonnateurs résidents par tous les membres du GNUD à partir de 2014 (avec paiement rétroactif pour les membres en retard de paiement). Les modalités de partage des coûts étaient fondées sur un scénario de financement global de 121 millions d'USD, dont une participation de 33 millions d'USD des membres du GNUD, le solde (quelque 88 millions d'USD) restant financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La part de la FAO était d'environ 2 millions d'USD par an.

31. En juin 2013⁷, les participants à la Conférence de la FAO ont demandé à l'Organisation de: «mettre en œuvre l'accord sur le partage des coûts du système des coordonnateurs résidents». La contribution de la FAO pour 2014 et 2015 était de 4 millions d'USD dans les ajustements à apporter au PTB 2014-2015⁸ et de 4,3 millions d'USD dans le PTB 2016-2017 proposé⁹. La FAO est préoccupée par l'escalade des coûts de l'arrangement.

32. La FAO s'est associée à l'accord de partage des coûts en vue de mettre fin aux arrangements ponctuels conclus localement pour financer les bureaux du coordonnateur résident. Ces arrangements sont toujours en vigueur dans certains pays, ce qui préoccupe l'Organisation car ils représentent une duplication des coûts et vont à l'encontre de l'objectif de l'accord global.

33. Le GNUM examine le modèle de partage des coûts pour 2016-2017 avec les organismes concernés. La FAO préconise un examen interinstitutions de l'expérience acquise en 2014-2015 afin d'éviter les doubles facturations et une nouvelle augmentation des contributions au système des coordonnateurs résidents.

Programmes pilotes de l'initiative «Unis dans l'action»

[paragraphe 132-143 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

34. Demandée dans l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de 2007, l'Évaluation indépendante de l'initiative pilote «Unis dans l'action» a été achevée en 2012. La FAO a pris une part active à la procédure d'évaluation. À l'issue de celle-ci, la résolution de 2012 sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement a reconnu la valeur intergouvernementale de l'approche «Unis dans l'action», même si elle n'est applicable qu'à titre volontaire.

35. Dans la phase qui a suivi le pilote, le GNUM a concentré ses efforts sur la formulation et la diffusion d'un ensemble de procédures opérationnelles standard à l'intention des équipes de pays des Nations Unies qui aident les pays à mettre en œuvre l'initiative «Unis dans l'action». La FAO a contribué activement à la formulation de ces procédures. Outre les travaux mentionnés dans la section sur le PNUAD et les CPP (voir ci-dessus), la FAO a codirigé l'élaboration des lignes directrices du GNUM (2014) relatives aux programmes conjoints des Nations Unies (en tant que coprésident de l'Équipe spéciale du GNUM sur le financement mixte) et codirigé la mise au point du cadre de suivi de l'initiative dans l'ensemble du système (en tant que coprésident de l'Équipe spéciale chargée de cette question). Par ailleurs, la FAO suit activement les travaux relatifs au projet pilote de stratégie relative aux pratiques opérationnelles et d'autres flux de travaux liés à l'initiative «Unis dans l'action».

36. L'Organisation intègre progressivement les meilleures pratiques découlant de l'initiative «Unis dans l'action» dans ses politiques et procédures. Par exemple, les programmes conjoints des Nations Unies ont été intégrés dans le nouveau manuel sur le cycle des projets publié en 2012. La création de l'unité d'appui aux opérations et au cycle des projets au sein de la Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources (TCS) (voir le Bulletin du Directeur général 2015/05) renforcera ce processus.

37. Les procédures opérationnelles standard répondent à la demande formulée dans l'examen quadriennal complet qui «constate que chaque fonds, programme ou organisme des Nations Unies possède une expérience et des compétences propres, découlant de ses mandats et plans stratégiques». À cet égard, la FAO estime que les activités menées pour renforcer la coordination et la cohésion à l'échelon national devraient toujours tenir compte des cadres stratégiques, mandats et rôles de chacun et permettre de mieux exploiter les ressources et les compétences uniques de tous les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies.

⁷ Conférence de la FAO, document C 2013/28.

⁸ CL 148/3, paragraphes 103 et 104.

⁹ C 2015/3, Programme de travail et budget 2016-2017, paragraphe 72 d.

*Simplification et harmonisation des pratiques opérationnelles**[paragraphe 15 et 152-163 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]**Harmonisation des pratiques opérationnelles*

38. La résolution de 2012 relative à l'examen quadriennal complet invite les organismes du système des Nations Unies à rechercher des gains d'efficacité dans les pratiques opérationnelles des pays en renforçant leur collaboration, et la FAO à continuer de mettre en place des services d'appui plus efficaces et rentables dans les pays. En 2014 et 2015, la FAO a participé activement au projet pilote de stratégie conjointe du GNUM relative aux pratiques opérationnelles (BOS) dans un certain nombre de pays. Une évaluation du projet pilote en termes d'économies et de gains d'efficacité devrait être réalisée en 2015. Elle servira de base aux orientations et aux travaux communs concernant l'harmonisation des pratiques opérationnelles.

39. Conformément aux engagements de la FAO concernant les programmes d'harmonisation menés dans les pays dans le cadre des programmes conjoints des Nations Unies, et afin de réduire les coûts de transaction supportés par les partenaires grâce à l'harmonisation des pratiques avec d'autres organismes participants du système des Nations Unies, la FAO applique la politique harmonisée du GNUM concernant les transferts de fonds (2014) adoptée par l'UNICEF, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en tenant compte de la spécificité du modèle et des processus opérationnels tel que recommandé par le Cadre.

Harmonisation de la gestion des ressources humaines

40. Un accord-cadre entre la FAO, le FIDA et le PAM sur la collaboration en matière de recrutement, de sélection et de nomination des fonctionnaires des services généraux à Rome a été conclu en 2014. Un fichier central pour le recrutement de personnel temporaire/de courte durée dans la catégorie des services généraux est en cours de création et des postes vacants sont mutuellement ouverts aux candidats de chacun des trois institutions ayant leur siège à Rome. Les dispositions et processus opérationnels en vigueur ainsi que les problèmes du système ont été examinés afin que le travail d'harmonisation soit le plus complet possible et contribue à la réussite de la mise en œuvre de l'accord.

Harmonisation des procédures d'achat

41. La FAO est un membre du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et a participé activement au remaniement des lignes directrices du GNUM relatives aux achats communs, à la mise en place d'activités de formation et de communication pour encourager leur utilisation et à la mise en œuvre d'une politique de sanctions des fournisseurs. Les lignes directrices sont également incorporées dans les règles de la FAO s'appliquant aux achats.

42. La FAO est un acteur principal de l'Équipe chargée des achats communs des institutions dont le siège est à Rome. Cette équipe effectue, le cas échéant, des achats communs pour le Siège, partage les meilleures pratiques et contribue à l'optimisation des activités d'achat, ce qui permet de réaliser des économies et d'autres gains. Les avantages de la coopération en matière d'achat ne concernent pas que le Siège. En effet, tous les bureaux de la FAO sont encouragés à collaborer avec d'autres organismes du système des Nations Unies dans leur pays et peuvent désormais utiliser les résultats des appels d'offres soumis par d'autres organismes.

Étude sur l'interopérabilité des systèmes de planification des ressources de l'Organisation

43. La FAO participe au comité de pilotage qui conduit l'étude portant sur la possibilité d'établir une interopérabilité entre les systèmes de planification des ressources des organismes du système des Nations Unies. Elle préside un groupe consultatif qui examinera l'état d'avancement de l'étude, fournira des informations aux consultants et au comité de pilotage et veillera à aligner les besoins des organismes sur les solutions proposées. L'étude de faisabilité sur la possibilité d'obtenir des synergies et des convergences dans les systèmes de planification des ressources institutionnelles (ERP) des organismes ayant leur siège à Rome, en vue de parvenir à une efficacité accrue et de réaliser davantage d'économies, reprendra, si possible, les résultats de l'étude réalisée dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

44. Suite au déploiement des systèmes et des processus conformes aux normes IPSAS dans tous les bureaux de l'Organisation en 2012-2013, la FAO a élaboré la première série d'états financiers conformes à ces normes pour l'exercice financier qui s'achève fin 2014.

Gestion des installations

45. La FAO est un membre actif du Groupe de gestion des problèmes (IMG) sur la gestion de la durabilité environnementale du système des Nations Unies et a fait des progrès importants en réduisant ses émissions, en augmentant l'efficacité et en intégrant la gestion durable dans ses activités quotidiennes. Les secteurs opérationnels concernés – tant dans les bureaux du Siège que dans les bureaux de pays – sont la gestion des installations (par exemple, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, les événements durables), les voyages et les achats. Depuis 2009, les projets réalisés ont débouché sur une réduction des émissions annuelles de plus de 6 300 kg d'équivalent CO₂ et la réalisation de plus de 600 000 USD d'économies annuelles cumulées, avec une période moyenne de retour sur investissement de moins de cinq ans.

C. AUTRES DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE DE L'EXAMEN QUADRIENNAL COMPLET INTÉRESSANT LA FAO

Élimination de la pauvreté et effets multiplicateurs des OMD et du processus aboutissant au programme de développement pour l'après-2015

[préambule et paragraphes 69-73 et 136 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

46. Le programme de développement pour l'après-2015 comprend plusieurs objectifs correspondant au mandat et aux objectifs de la FAO tels qu'ils ont été classés par ordre de priorité dans le Cadre stratégique révisé, notamment: l'objectif 1 «Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et en tous lieux» y compris la référence à l'accès à la terre et aux autres ressources productives; et un objectif 2 global comprenant cinq cibles respectives pour «Mettre un terme à la faim, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable». Les autres objectifs correspondant au mandat de la FAO sont: «Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau» (objectif 6); «Instaurer des modes de consommation et de production durables» (objectif 12); «Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts» (objectif 13); «Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable» (objectif 14); et «Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité» (objectif 15).

47. La FAO a codirigé la préparation de la contribution du système des Nations Unies aux objectifs 2, 14 et 15. Les institutions dont le siège est à Rome ont travaillé ensemble sur l'objectif 2. La vision présentée dans le Cadre stratégique de la FAO est bien prise en compte dans les objectifs de développement durable.

48. La FAO maintient également ses engagements concernant la phase finale des négociations intergouvernementales pour l'après-2015 en mettant l'accent sur: i) l'élaboration d'indicateurs, qui doivent être approuvés par la Commission de statistique des Nations Unies à sa session annuelle en mars 2016; et ii) le débat sur les moyens d'exécution financiers et non-financiers du programme de développement pour l'après-2015. Le nouveau programme de développement sera adopté lors du Sommet spécial sur le développement durable qui se tiendra en septembre 2015. Le système des Nations Unies intensifie également les travaux préparatoires entrepris pour appuyer la mise en œuvre du nouveau programme de développement en utilisant le processus qui vise à le rendre mieux adapté au but poursuivi, avec le concours du Conseil des chefs de secrétariat. On note en particulier qu'un groupe de travail sur le développement durable fait partie des nouveaux mécanismes de travail du GNUD et que les dialogues de l'ECOSOC sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies progressent. La FAO est bien représentée dans ces forums et y participe.

49. Des initiatives mondiales et régionales peuvent également contribuer à catalyser le soutien, partager des bonnes pratiques et faire progresser l'exécution intégrée du programme de développement pour l'après-2015. On peut citer à cet égard des partenariats institutionnels puissants tels que l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et son soutien plein et entier de l'initiative «Défi Faim zéro», auxquels le système des Nations Unies coopère avec des partenaires en vue de promouvoir une politique globale et complète en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable.

50. En 2013, dans le cadre de sa stratégie sur les partenariats, l'Organisation a élaboré des stratégies spécifiques pour établir des partenariats avec le secteur privé et la société civile. Ces partenariats jouent un rôle déterminant dans la concrétisation des objectifs stratégiques et garantissent que la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition restent prioritaires dans le cadre du programme mondial de développement pour l'après-2015¹⁰.

Dimension régionale

[paragraphe 144-151 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

51. La dimension régionale a toujours été fondamentale dans les travaux de la FAO. Le Rapport sur l'exécution du programme 2012-2013¹¹ présente des informations détaillées sur les progrès accomplis durant cet exercice pour mettre en œuvre les six initiatives régionales initiales. Des priorités régionales actualisées ont été examinées à chacune des cinq conférences régionales de la FAO tenues en 2014 dans le cadre des cinq objectifs stratégiques de l'Organisation, et quinze initiatives régionales ont été approuvées par ces organes pour concrétiser les priorités. Les initiatives régionales constituent un mécanisme qui contribue à assurer l'efficacité de l'exécution et l'obtention de résultats, car elles fournissent aux activités que la FAO conduit dans chaque région au niveau des pays un cadre cohérent composé de thèmes communs qui recoupent les priorités des pays¹². L'examen à mi-parcours – rapport de synthèse 2014¹³ illustre également les réalisations accomplies au titre d'initiatives régionales pour l'année 2014.

Renforcement des capacités nationales

[paragraphe 57-68 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

52. Les fonctions essentielles de la FAO (ses moyens d'obtenir des résultats) sont notamment d'apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles, et de rassembler, de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation.

53. La FAO joue un rôle actif dans le renforcement des capacités nationales et encourage l'adoption d'approches ouvertes et dirigées par les pays pour réaliser des évaluations des besoins de capacités, exécuter des projets et programmes de développement et mener des activités de suivi. L'Organisation a participé activement à l'élaboration de matériels pédagogiques, en particulier des programmes de formation en ligne sur la collecte et l'analyse de données, l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

54. La FAO joue un rôle de premier plan dans les normes et les systèmes de gestion d'informations sur l'agriculture et a mis au point des méthodes, des outils ainsi que des normes et protocoles communs pour l'échange d'informations agricoles. La FAO soutient l'Initiative pour la cohérence de l'information sur la recherche agricole pour le développement (CIARD). Il s'agit d'un

¹⁰ <http://www.fao.org/partnerships/strategies/en/>.

¹¹ C 2015/8

¹² PC 117/5 - FC 157/7 et C2015/3.

¹³ PC 117/5 - FC 157/7.

mouvement mondial qui s'attache à rendre les informations sur la recherche agricole accessibles à tous, relie les personnes et les organisations gérant des informations sur l'agriculture et renforce leurs capacités. La FAO gère cette initiative mondiale en ligne pour améliorer le développement agricole et la sécurité alimentaire en utilisant des technologies d'information, de communication et connexes. La FAO gère le Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture (AGORA) avec un certain nombre de partenaires du monde de l'édition afin d'aider les pays en développement à accéder à des informations scientifiques sur l'alimentation, l'agriculture et les sciences sociales connexes. Le système AGORA est un des programmes qui composent *Research4Life*, qui englobe également d'autres organismes du système des Nations Unies (PNUD, OMS).

55. Selon la nature de l'aide demandée à la FAO et afin de renforcer les capacités nationales pour améliorer, si possible, la continuité des résultats, la FAO met en œuvre ses projets/programmes en partenariat avec des entités publiques nationales, des institutions universitaires et scientifiques, des ONG ou des entités multilatérales et intergouvernementales qui ne font pas partie du système des Nations Unies. Dans ce modèle d'exécution, la FAO s'appuie sur les capacités nationales de mise en œuvre en contribuant au renforcement des capacités des partenaires et en aidant parallèlement les partenaires nationaux à accéder aux connaissances et compétences techniques dont ils ont besoin dans les domaines pour lesquels ils demandent eux-mêmes une aide et un appui directs.

Gestion axée sur les résultats

[paragraphe 164-172 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

56. La FAO met en place depuis plusieurs exercices biennaux une culture axée sur les résultats au sein de l'Organisation. Les éléments du cadre de résultats de la FAO ont été approuvés par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session, en juin 2013¹⁴. Le cadre de résultats se fonde sur le Cadre stratégique, qui présente la vision de la FAO, les objectifs mondiaux, les cinq objectifs stratégiques, un sixième objectif sur la qualité, les connaissances et les services techniques, les fonctions essentielles en tant que moyens d'exécution et les objectifs fonctionnels pour un environnement porteur. Le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget présentent des résultats, des produits et des indicateurs de réalisation mesurables assortis d'objectifs, ainsi que les ressources nécessaires. Leur état d'avancement est examiné dans le Rapport sur l'exécution du programme. Les liens avec la programmation par pays, le PNUAD et la mobilisation des ressources sont décrits plus haut dans le présent document.

Fonction d'évaluation à la FAO

[paragraphe 173-182 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]

57. Au cours de la période 2013-2014, le Bureau d'évaluation (OED) de la FAO a effectué huit évaluations thématiques et stratégiques, dont une menée conjointement avec l'unité d'évaluation du PAM. L'examen indépendant du Plan d'Action immédiate (PAI) a été également réalisé à la demande du Conseil de la FAO. Quatre programmes de pays ont été évalués; trois d'entre eux ont été exécutés dans les pays à revenu intermédiaire et ont fait l'objet d'un rapport de synthèse. En outre, OED a contribué à l'évaluation de 49 projets aux niveaux national, régional et mondial.

58. Depuis 2014, OED a intensifié son action pour aider les pays de programme à renforcer leurs capacités nationales d'évaluation en contribuant davantage aux fonctions et aux compétences qui sont nécessaires dans les évaluations de projets et de pays.

59. OED continue de collaborer avec le groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et d'autres réseaux d'évaluation, notamment en participant activement à un certain nombre de groupes de travail du GNUE (S01, S02 et S04), et a récemment renforcé sa contribution aux organisations volontaires d'évaluateurs professionnels au niveau national et régional.

¹⁴ C2013/7, C2013/3, C2013/REP, paragraphes 96 à 110.

*Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes**[paragraphe 80-92 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]*

60. La FAO contribue au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et fait rapport à ce sujet. Le rapport final 2014 de la FAO sur ce plan d'action indique que l'Organisation a atteint ou dépassé 13 normes de performance sur 15, contre 12 normes en 2013. On note que le nombre de normes dépassant les exigences requises est passé de trois (en 2013) à six (en 2014), ainsi qu'une amélioration de la qualité du rapport de la FAO.

61. Le thème transversal de l'égalité hommes-femmes permet à l'Organisation d'intégrer les questions de parité dans l'ensemble des objectifs stratégiques de la FAO au niveau mondial et à l'échelon des pays. Les spécialistes de la FAO de la parité hommes-femmes ont recensé les principaux domaines de travail nécessitant une attention particulière durant le processus de planification stratégique 2014-2015. Cette analyse a débouché sur les résultats suivants: 14 indicateurs relatifs aux résultantes et 22 indicateurs relatifs aux produits ainsi que des qualificatifs qui sont sexospécifiques ou présentent des aspects qui permettent de suivre les résultats dans des domaines sensibles en matière de parité; l'inclusion de perspectives et d'approches tenant compte de la parité hommes-femmes dans des activités spécifiques intégrées dans les plans de travail et les projets; et l'introduction de marqueurs de l'égalité hommes-femmes permettant d'évaluer la sensibilité des activités ou des projets aux questions de parité.

62. À la fin de 2014, au moins 90 bureaux décentralisés ont signalé un nombre significatif d'activités dans ce domaine, ce qui témoigne de l'intégration effective des questions de parité hommes-femmes dans les processus de programmation par pays et les résultats.

63. Les capacités des États Membres à formuler et mettre en œuvre des politiques adaptées aux spécificités de chaque sexe ont été renforcées par des initiatives d'apprentissage sectorielles. Les principaux résultats enregistrés en 2014 comprennent l'élaboration d'un cours de formation en ligne complet et détaillé sur la parité hommes-femmes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle (OS1) et la consolidation de la base de données sur la parité hommes-femmes et les droits à la terre (OS3).

64. La FAO a accru les disponibilités de statistiques ventilées par sexe dans divers domaines techniques. L'Organisation continue de participer à des mécanismes de coordination interinstitutions sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (avec le Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, l'équipe spéciale du GNUM pour l'égalité des sexes, une équipe de travail interinstitutions sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'envers les femmes, et les institutions dont le siège est à Rome). La FAO a coopéré avec le FIDA, le PAM et ONU-Femmes pour aider le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à élaborer une recommandation générale sur les femmes vivant en milieu rural.

*Passage de la phase des secours à celle des activités de développement**[paragraphe 93-112 de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale]*

65. Les travaux de la FAO sur la résilience, qui sont l'un des cinq objectifs stratégiques de son Cadre stratégique, s'appuient sur les nombreuses années d'expérience acquise dans la planification et la mise en œuvre des activités de secours, de redressement et de développement tenant compte des risques¹⁵. Les travaux de la FAO sur la résilience appellent à opérer une coupure épistémologique en cessant de réagir aux situations de crise – approche dans laquelle les catastrophes et les crises sont considérées comme des exceptions – et en adoptant plutôt une approche volontariste plus visionnaire, qui permet de prévoir et de prévenir l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des chocs touchant

¹⁵ Le développement qui tient compte des risques est un développement fondé sur l'analyse des risques qui comprend des mesures de réduction des risques de catastrophe, qui évite la création de nouveaux risques et qui consiste à reconstruire en mieux pour relever les défis à venir. Ce type de développement prend en compte les enseignements tirés des crises et des catastrophes.

les moyens d'existence fondés sur l'agriculture des communautés et nations vulnérables. La FAO a continué de soutenir la gouvernance des risques et des crises ainsi que des programmes d'alerte rapide, de réduction de la vulnérabilité et de préparation aux interventions d'urgence dans les pays de la corne de l'Afrique et du Sahel qui font face à des épisodes récurrents de graves sécheresses et restent très vulnérables à l'insécurité alimentaire. Consciente qu'il est important de contribuer aux transitions et au maintien de la paix, la FAO a facilité, conjointement avec les autres institutions dont le siège est à Rome, l'élaboration d'un cadre de politique générale visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et à renforcer la résilience face à des crises prolongées, que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale adoptera à sa session de 2015. En 2014, elle a fourni un appui à trois opérations d'urgence de niveau 3 (typhon Haiyan aux Philippines, République centrafricaine et Soudan du Sud). La FAO continue de s'engager, aux niveaux opérationnel et institutionnel, sur des questions de transition, en participant en tant que membre au Groupe de travail sur la transition du Comité exécutif pour les affaires humanitaires (ECHA) du Groupe des Nations Unies pour le développement, et en coprésidant le Groupe spécial du Comité permanent interorganisations pour la préparation et la résilience.